



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Murielle LEPVRAUD

Députée des Côtes-d'Armor

*Commission de la Défense nationale
et des forces armées*

Madame Elise NOGUERA
Directrice de l'Agence régionale de
Santé de Bretagne
6 place des Colombes
CS 14253
35042 RENNES Cedex

Guingamp, le 14 mars 2025

Objet : Contamination aux PFAS du captage d'eau de Rostrenen et pollution au fuel du Blavet

Copie conforme : François DE KERÉVER – Préfet des Côtes d'Armor

Madame la Directrice,

Les deux situations de pollution des eaux sur les communes de Rostrenen et Lanrivain sont inquiétantes et les conséquences sur la santé des habitants sur la biodiversité me préoccupent.

Le premier cas concerne l'enquête journalistique du média *Splann !* du 6 mars 2025 qui révèle que les 13 analyses effectuées par l'agence de l'eau Loire-Bretagne entre 2017 et 2024 sur le captage d'eau qui dessert les foyers de Plouguernevel et Rostrenen indiquaient une contamination aux PFAS jusqu'à 3 fois supérieure à la valeur sanitaire maximale de 180ng/L (avec un pic à 837ng/L en septembre 2020).

Depuis janvier 2023 la limite légale est fixée à 100ng/L, or des prélèvements réalisés en juillet 2024 au captage d'eau potable de Coadernault, par l'Anses, révèlent un taux de PFAS de 312ng/L.

Ces PFAS sont reconnus comme substance « cancérogène suspectée pour l'homme » par le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) depuis 2023. Tout semble indiquer que des habitants ont consommé au moins depuis 2017, une eau impropre à la consommation et même toxique, et ce, car ils n'ont pas été alertés par les autorités.

Je suis aujourd'hui naturellement sollicitée par des citoyens qui réclament qu'une liste des foyers touchés soit établie afin de les informer des risques auxquels ils ont été exposés, demande que je soutiens et à laquelle je vous demande de répondre.

Le second cas de pollution concerne un dysfonctionnement technique au sein de l'usine d'eau potable de Saint-Antoine, à Lanrivain. Cet incident a provoqué le déversement de 25.000 litres de fuel dans le Blavet, impactant toute la biodiversité du fleuve sur une distance d'au moins 100 km ainsi que les activités piscicoles situées en aval de l'usine.

Murielle LEPVRAUD

Députée des Côtes-d'Armor

*Commission de la Défense nationale
et des forces armées*

De nombreuses interrogations émergent sur les origines de cet incident et sur les mesures à prendre pour y remédier et les empêcher à l'avenir :

- Comment une telle catastrophe a-t-elle pu se produire et quelles sont les failles qui ont conduit à ce dysfonctionnement ?
- Quelles mesures d'urgence ont été mises en place pour préserver la santé publique et la biodiversité ?
- Quelles sont les pistes pour éviter que de tels problèmes puissent se reproduire à l'avenir ?

De nombreux citoyens réclament à juste titre, d'être informés sur les responsabilités et les conséquences de ces dysfonctionnements.

Ces deux situations particulières concernant la qualité de nos eaux s'additionnent à celle sur les potentielles fuites de la mine d'andalousite de Glomel évoquées dans mon courrier du 11 mars 2025.

La transparence sur les questions de santé publique vis-à-vis de la population et de leurs élus demeure essentielle pour garantir le bon fonctionnement de nos institutions. C'est la raison pour laquelle, je vous demande avec insistance de répondre à toutes les interrogations de la population et de mener un travail approfondi sur la qualité et la quantité de l'eau sur ce territoire.

Je vous remercie de l'attention portée à mes demandes et vous prie d'agréer, Madame la Directrice, mes salutations distinguées.

Murielle LEPVRAUD

